

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 227-2019

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.275

Déposée le: 03.09.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Freudiger (Langenthal, UDC) (porte-parole)
Müller (Langenthal, PS)
Costa (Langenthal, PLR)
Gygax-Böninger (Obersteckholz, PBD)
Grogg-Meyer (Bützberg, PEV)
Grädel (Schwarzenbach BE/Huttwil, UDF)
Bösiger (Niederbipp, UDC)
Leuenberger (Bannwil, UDC)
Schüpbach (Huttwil, UDC)
Blum (Melchnau, PS)
Burkhard (Roggwil BE, PS)
Teuscher-Abts (Roggwil BE, PLR)
Arn (Muri b. Bern, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Château d'Aarwangen : un emblème d'importance historique à ne pas laisser vide

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de renoncer à entreprendre de nouveaux efforts en vue de la vente du château d'Aarwangen, et en particulier à tout nouvel appel d'offres public ;
2. d'affecter au contraire gratuitement le château d'Aarwangen à la fondation à créer « Fondation du château d'Aarwangen » pour y mettre sur pied un centre haut-argovien d'utilité publique accessible à toutes et à tous qui sera consacré à l'économie, à la culture et à l'histoire

(c'est-à-dire en particulier : maintien et conservation du château conformément à la conservation des monuments historiques ; ouverture du château pour des visites et utilisation à la fois comme musée et comme maison de l'économie haut-argovienne ; utilisation publique du château pour des manifestations culturelles et sociales appropriées ; interdiction faite à la fondation transmettre le château à des tiers et droit de retour au canton lors de la dissolution de la fondation).

3. Dans le cadre de l'affectation et préalablement à celle-ci, le canton devra installer un ascenseur dans le château et réparer les dégâts causés par sa non-utilisation.

Développement :

Le château d'Aarwangen est un symbole de la Haute-Argovie dont l'histoire est multiséculaire (le château a été bâti au XIII^e siècle). Les livres consacrés au château montrent que son importance est non seulement régionale mais aussi nationale – il est notamment présenté dans l'ouvrage de référence *Châteaux suisses* de Eli Lipski et André Locher.

Mais le château est vide depuis que le tribunal est parti. Les efforts incessants entrepris depuis dix ans par le canton pour le vendre n'ont pas abouti. Une procédure de mise en vente a déjà été effectuée deux fois, sans succès, et la dernière de ces procédures a été stoppée en mai 2019. La seule partie intéressée était l'association « Förderverein Schloss Aarwangen ». L'inoccupation du château n'est pas digne d'un symbole d'une telle portée, elle augmente en outre l'état de dégradation du site. Il est temps de mettre fin aux efforts visant à le vendre tant ils sont condamnés d'emblée et de reconnaître sans la moindre once de bureaucratie que le château d'Aarwangen est invendable. D'un point de vue historique, il n'aurait de toute façon jamais dû être possible de même le proposer à la vente.

Au lieu de quoi le château doit être affecté, à l'instar de ce qui a été fait pour les châteaux de Berthoud et de Laupen, à une solution régionale durable à la fois emblématique et accessible à tous et à toutes. L'association « Förderverein Schloss Aarwangen » a élaboré une telle solution, l'objectif étant de créer un centre haut-argovien consacré à l'économie, la culture et l'histoire. Des ressources financières assurées d'un montant de 1,1 million de francs sont d'ores et déjà disponibles, de nouveaux mécènes mais aussi des contributions d'institutions publiques (notamment le fonds de loterie) pourraient s'y ajouter, pour autant qu'il existe un cadre fiable. L'organisme responsable du château en cas d'affectation serait pour des raisons juridiques une fondation – concrètement et par analogie avec la procédure retenue à l'époque à Laupen et à Berthoud la fondation à créer « Stiftung Schloss Aarwangen », dans laquelle le canton, le château et l'association s'impliqueraient en y apportant entre autres des capitaux, des promesses de contributions et des projets (sans oublier la disponibilité d'accomplir du travail bénévole). L'association « Förderverein Schloss Aarwangen » ayant déjà largement avancé dans ses travaux de création d'une fondation, cette création n'est plus qu'une question de forme. L'affectation doit avoir lieu gratuitement, autrement dit pour un franc symbolique, ce qui n'est que justice compte tenu du fait que le château figure aujourd'hui dans l'inventaire du patrimoine financier du canton. Du reste, pas moins de deux conseillers d'Etat ont assuré en 2018 à l'association « Förderverein Schloss Aarwangen » qu'elle pourrait acquérir le château pour un franc symbolique.

Une gestion financière viable de la fondation est une entreprise ambitieuse, eu égard en particulier à la non-utilisation pendant plusieurs années. Afin de ne pas transférer inutilement des hypo-

thèques à la fondation, le canton devra construire l'ascenseur légalement requis et réparer les dégâts existants soit avant l'affectation soit dans le cadre de celle-ci.

Le moment est venu d'utiliser de nouveau le château d'Aarwangen comme symbole emblématique de la région, autrement dit comme centre haut-argovien consacré à l'économie, la culture et l'histoire.

Destinataire

- Grand Conseil